



## Séparation de biens après mariage

Par **faflova**, le **11/10/2013** à **17:56**

bonsoir maitre, je me suis mariée cette année sans faire de contrat, mais ayant des biens immobiliers j'aimerais en accord avec mon mari, faire une séparation de biens. comment dois-je faire et combien cela me coûtera-t-il? je vous remercie par avance. Cordialement. Danielle;

Par **youris**, le **11/10/2013** à **18:48**

bjr,  
vous devez changer de régime matrimonial pour celui de séparation de biens;  
mais il faut être marié depuis 2 ans;  
vous pouvez consulter ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1535.xhtml>  
cdt

Par **doriazn2013**, le **27/10/2013** à **09:14**

bonjour maitre,belle-mère a tout dilapidé elle a maintenant 80 ans,vient d'etre opérée d'un cancer du colon mais nous allons devoir subvenir a ses besoins:très peu de revenus!c'est quelqu'un qui n'a jamais été correcte avec son fils unique donc avons envisage de faire une séparation de biens car voulons nous proteger et proteger nos enfants,la separation de bien est-elle suffisante ou est-il preferable de divorcer car je ne tiens pas a payer pour elle!quelle serait la situation le plus adaptee?le notaire nous a parle d'une donation des biens mobiliers par mon epoux mais si toujours mariée sous le régime communautaire je vais devoir payer si va en maison de retraite

Par **youris**, le **27/10/2013** à **11:41**

bjr,  
peu importe le régime matrimonial vous devez une aide alimentaire à votre belle-mère.  
vous pouvez effectivement divorcer mais son fils devra quand même une aide alimentaire à sa mère, aide éventuellement demandé aux petits enfants.  
cdt